



REGLEMENT DE LA COURSE

« CASTLE RACE 2018 »

Château-d'Oléron



L'association ATLANTIC CHALLENGES organise le **21 MAI 2018** une randonnée pédestre agrémentée d'obstacles sans difficulté technique et sans obligation d'être franchis, sur l'île d'Oléron, plus spécifiquement sur la commune du Château d'Oléron.

Le tracé serpentera au cœur même de la citadelle militaire en utilisant les différentes structures et reliefs de l'édifice. La randonnée, à caractère ludique, est ouverte à tous, sans recherche de performance, ni de classement en fonction de la plus grande vitesse réalisée ou d'une moyenne imposée sur une partie quelconque du parcours.

Les mineurs de 15 ans et plus devront être accompagnés par une personne responsable.

CONDITIONS GENERALES

RANDONNEE PEDESTRE - épreuve non chronométrée

Article 1 : Organisation

L'organisation générale de la manifestation est dévolue à l'association ATLANTIC CHALLENGES dont le siège social est implanté à Rochefort (17300).

L'association fait appel à des prestataires extérieurs pour l'organisation technique de sa manifestation (soutien sanitaire, soutien technique).

Article 2 : Lieu et Date

L'épreuve se déroulera le **lundi 21 MAI 2018** au Château d'Oléron (17480). L'esplanade de la citadelle (**avenue de la citadelle**) sera le lieu des inscriptions. Les points d'attente, de départ et d'arrivée sont concentrés sur l'avenue de la citadelle, face au gymnase David Douillet. Le départ de la randonnée se fera en fin de matinée. Pour des raisons de sécurité (bousculade, embouteillage, horaire de la marée, etc....) les départs s'effectueront, pour faciliter la fluidité, par groupe d'une centaine de personnes toutes les 10 minutes.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions s'effectueront, jusqu'au vendredi 14 Mai 2018, et dans la limite des places disponibles :

- ✓ **Par internet** : Selon le formulaire disponible sur le site **www.atlantic-challenges.fr**
- ✓ **Ou par courrier** : (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ATLANTIC CHALLENGES - Bureau n°3 Hôtel d'Entreprises des Pêcheurs d'Islande - 10 rue de Paimpol – 17300 ROCHEFORT

- ✓ **Sur place** : le dimanche 21 Mai 2018 (de 08H00 à 10h30) sous réserve des places disponibles. Une information relative aux disponibilités sera diffusée sur le site internet de l'association.



REGLEMENT DE LA COURSE

« CASTLE RACE 2018 »

Château-d'Oléron



Aucune réservation ne se fera par téléphone.

- ✓ **Mode de paiement** par chèque libellé à l'ordre de « **Atlantic challenges** ».
- ✓ **Mode de paiement** par Carte bancaire via le site Helloasso

Aucune inscription et/ou modification ne sera prise par téléphone.

Article 4 : Procédure d'inscription

Par courrier

ATLANTIC CHALLENGES
Hôtel d'entreprises Pêcheurs d'Islande
Bureau n°3
10 rue de Paimpol
17300 Rochefort

Par Internet

Via le site Helloasso
A cette adresse :
<https://www.helloasso.com/associations/atlantic-challenges/evenements/castle-race>

Contacts

- Mr CORTIULA Christophe au
07.89.51.28.34

Le dossier d'inscription devra comporter :

- Le bulletin d'inscription, ou fiche internet, correctement renseigné ;
- Le certificat médical de moins d'un an correspondant à l'activité ;
- Le règlement (voir tarifs) par chèque bancaire au nom d'**ATLANTIC CHALLENGES**.

Important : Si une seule pièce du dossier est manquante ou incomplète, le dossier sera considéré non valide.

Article 5 : Procédure d'annulation/remboursement

L'organisation se laisse le droit, en cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé sur demande.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf pour les raisons énoncées ci-dessus. Ce même engagement est personnel. Il n'est pas autorisé de rétrocession de dossard à une tierce personne. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera interdite de participation.

ATLANTIC CHALLENGES
Bureau n°3 - Hôtel d'Entreprise Pêcheurs d'Islande - 10 rue de Paimpol
17300 ROCHEFORT

www.atlantic-challenges.fr



REGLEMENT DE LA COURSE

« CASTLE RACE 2018 »

Château-d'Oléron



L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 : Tarifs

TARIFS	Repas non Compris	Repas Compris
INDIVIDUEL	50€	60€
Groupe* (tarifs par personne)	40€	50€

groupe* : > ou = à 2 personnes

Article 7 : Assurance

Responsabilité civile : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à l'épreuve « CASTLE RACE » du 21 Mai 2018 sur la commune du Château d'Oléron.

CF attestation d'assurance en annexe

Article 8 : Tenue vestimentaire

Il est fortement conseillé de porter des vêtements longs, couvrant une large partie du corps. Des gants de type « mitaines » peuvent être utilisés. Pour être en relation avec le thème de la course et participer au challenge du « plus beau déguisement », toute tenue, en relation avec le milieu marin, sera la bienvenue.

Consignes de course : En raison de la forte présence de coquilles d'huitres et autres accessoires susceptibles de causer des blessures, il est formellement interdit de se déchausser sur l'intégralité du parcours ; L'organisateur décline toute responsabilité si une blessure survenait à un concurrent après que celui-ci ait retiré ses chaussures (franchissement de zone humide).

Article 9 : Identification des participants

Chaque participant sera identifié par un dossard attribué le jour de son inscription. Cette procédure permettra, en cas de secours (inconscience...) d'identifier le plus rapidement possible la personne en détresse. Pour accélérer la procédure une couleur, affichée sur le dossard, correspond à un groupe de départ.

Important : Chaque concurrent doit se munir d'un jeu de 4 épingles



REGLEMENT DE LA COURSE

« CASTLE RACE 2018 »

Château-d'Oléron



Article 10 : Certificat médical

La production du certificat médical est une condition obligatoire pour retirer son dossard. Chaque concurrent présentera son certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique, rédigé en français, **datant de moins d'un an à la date de la randonnée pédestre** ou de sa photocopie. Ce document sera conservé par l'organisateur

Article 11 : Bracelet d'identification

Article 12 : Le parcours

L'identification du parcours peut être visualisé sur plan, au cours du retrait des dossards (office du tourisme). D'une distance d'environ 9 kms, il sera agrémenté d'une vingtaine d'obstacles au minimum. Chaque obstacle est à franchir, en respectant les consignes de sécurité ou le balisage adéquat. Des responsables, clairement identifiés, seront postés sur les différents ateliers.

Aucune obligation n'est faite au randonneur de franchir les obstacles. Il pourra contourner les obstacles s'il le souhaite.

Un ravitaillement sera proposé au milieu du parcours et en fin de course (zone arrivée).

Article 13 : vie sur le site

Il est demandé à chaque participant de respecter la propreté du site. Des poubelles seront à la disposition des concurrents après le ravitaillement.

Article 14 : Soutien sanitaire

Un PC sera mis en place par la protection civile. Ces personnels seront alertés par les jalonnes fixes et mobiles répartis sur l'ensemble du tracé et équipés de moyens de transmission.

La randonnée pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

Sur chaque obstacle majeur il y aura des bénévoles de l'organisation, ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

Article 15 : Sanitaires

Plusieurs sanitaires seront disponibles sur le site :

-Place de la république, citadelle et village arrivée.



REGLEMENT DE LA COURSE

« CASTLE RACE 2018 »

Château-d'Oléron



Article 16 : Concours du meilleur déguisement

Un concours du meilleur déguisement se rapportant au milieu marin sera organisé. Le jury, composé des membres de l'organisation, des personnels de la ville du Château procédera à l'élection à l'issue de la course. La remise des lots s'effectuera entre 15h00 et 16h00 à proximité de l'arrivée.

Article 17 : Dommage matériel

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants de leur propre fait. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tous dommages ainsi causés à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 18 : Droit à l'image

Conformément à la Loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile. Les enregistrements ne seront ni communiqués à d'autres personnes ; ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

Article 19 : informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Par l'intermédiaire de l'organisateur de la course, chaque concurrent peut être amené à recevoir de la publicité d'autres événements sportifs, ou des propositions d'autres sociétés ou associations, sauf avis contraire ou désinscription de sa part.

Article 20 : Engagement contractuel

L'inscription d'un participant à l'épreuve « La Castle Race » atteste qu'il a pris connaissance du règlement 2018 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.